

C'est pourquoi je vous donne ma démission.

Continuez à tenir vos réunions les Mardis et Vendredis matin et dites-vous bien, Monsieur le Maire, que pour jouer à "pigeon vole", Léonce SALEZ ne sera ps à vos côtés.

Adressez-vous d'ailleurs et ainsi, vous aurez, par votre faute, un communiste de plus au Conseil Municipal.

Cela, je n'oublierai pas de la faire connaître à la population; celle qui vous observe et a droit de vous demander des comptes.

Salutations distinguée./.

Signé: Léonce SALEZ
Directeur du Journal
"LA DEMOCRATIE"

Le MAIRE. - Je l'ai transmise avec "avis favorable" à Monsieur le Préfet comme je l'ai fait d'ailleurs lorsqu'il s'est agit des démissions de MM. MAUREAU, PARIS, GUICHARD et Mme CHASSAGNE.

Notre collègue SALEZ s'est cru autorisé à faire paraître des articles assortis de commentaires qui lui sont, du reste, habituels et qui véritablement ne sont pas en notre honneur.

M. SALEZ. - Enfin, Monsieur le MAIRE, vous me permettez, maintenant?

M. le MAIRE. - Attendez, mon collègue.

M. SALEZ. - Je suis un prévenu.

Le MAIRE. - Vous n'êtes pas un prévenu. Il faut tout de même que je me résume.

M. SALEZ. - Au tribunal, le prévenu a le droit de s'expliquer.

Le MAIRE. - Mais après avoir posé l'inculpation.

M. SALEZ. - Quelle inculpation, Monsieur le Maire?

Le MAIRE. - Vous parlez de prévenu, je parle d'inculpation. Ce sont évidemment des mots qui conviennent.

M. SALEZ. - C'est dans votre ressort, Monsieur le Maire.

Le MAIRE. - Mes Collègues, à la dernière session, Monsieur le Secrétaire a constaté que depuis de nombreux mois, M. SALEZ ne venait plus aux réunions et a demandé l'application de l'article 60 de la loi municipale du 5 Avril 1884. C'est à la suite de ce vote pris, à l'unanimité, que j'ai adressé un extrait du procès-verbal à M. SALEZ, et c'est à la réception de cet extrait du Procès-verbal que M. SALEZ nous a adressé la lettre dont je viens de vous donner lecture assortie de commentaires dont lecture vous a été également donnée.

M. SALEZ, vous avez maintenant la parole.

M. BOYER. - Vous avez cité mon nom tout à l'heure, Monsieur le Maire. Vous venez de dire que le Conseil a voté, à l'unanimité. Je tiens à préciser quand même que j'ai donné la procuration pour l'ordre du jour et à aucun moment il n'a été question de la démission de M. SALEZ, parce que s'il en avait été question, j'aurais fait l'impossible pour venir assister à la séance du Conseil et donner mon opinion et on ne serait pas aujourd'hui peut être à discuter inutilement de cette question.

M. GUINOT. - Je réponds à Mon Collègue BOYER en lui précisant qu'on ne pouvait pas prévoir 8 jours à l'avance que le Conseiller SALEZ serait absent. Secrétaire de séance, le 13 Septembre 1957, j'ai constaté que M. SALEZ était encore absent et toujours non excusé.

M. SALEZ. - Monsieur le Maire, plus d'une fois j'ai protesté auprès de vous pour que les réunions ne se tiennent plus les Mardis et Vendredis; vous faites les réunions ces jours là dans l'unique but de me faire du tort. Vous, vous avez une petite satisfaction, Monsieur le Maire.

Le MAIRE. - Laquelle?

SALEZ. - C'est d'agir de représailles.

Le MAIRE. - Ne prêtez pas vos sentiments aux autres.

Me SALEZ. - C'est dans votre tempérament.

Le MAIRE. - Mais je ne vous connais pas, Monsieur SALEZ. Pourquoi voulez-vous que je vous en veuille ou que je vous aime?

M. SALEZ. - La Commune de Saint-Denis avait deux abonnements au Journal "LA DEMOCRATIE" depuis 1923 et dès votre arrivée ici vous avez fait suspendre les deux abonnements. Merci, Monsieur le Maire.

La Commune de Saint-Denis m'envoyait les communiqués payants dès que vous êtes arrivé, vous les avez fait supprimer. Merci, Monsieur le Maire.

Mais vous, vous palpez votre indemnité. Vous n'oubliez pas d'encaisser votre indemnité.

Le MAIRE. - Je pourrais vous répondre que lorsque vous étiez Adjoint et que vous vous dispensiez de venir à la Mairie vous n'aviez jamais oublié de réclamer vos indemnités.

M. MANES. - Il s'agit donc d'une question de gros sous et vos représsailles étaient donc intéressées?

M. SALEZ. - Oui, une question de gros sous.

Voici la lettre de Monsieur le Préfet.

Le 28 Octobre 1957

Cher Monsieur,

- C'était tapé à la machine: "Monsieur" Il y avait "Monsieur" il a ajouté de sa main "Cher". Cela me touche, cela me fait du bien, c'est du baume. Vous m'avez fait une plaie, Monsieur le Préfet passe un peu d'huile dessus. Cela me satisfait, Monsieur -

Vous avez bien voulu m'informer de votre intention de démissionner de vos fonctions de Conseiller Municipal de Saint-Denis à la suite des différends qui vous opposent au Premier Magistrat de la Commune.

Personnellement je serais heureux, en raison de votre longue collaboration à la gestion des affaires municipales....

M. MANES. - En quoi?

M. SALEZ. - de vous voir reprendre cette démission.

Qui est-ce qui m'a posé la question tout à l'heure?

M. MANES. - MOi, Monsieur, parce que depuis que je suis ici, au Conseil Municipal, je ne vous ai jamais vu collaborer à quoi que ce soit.

M. SALEZ. - Pendant que j'étais ici du temps de M. Richeville ROBERT, de M. de VILLECOURT, du temps de M. CHATEL, vous étiez dans "le rein de votre papa".

(Brouhaha)

Des conseillers de la majorité qui, depuis le début de la séance, avaient donné de nombreux signes d'impatience et de réprobation, devant l'attitude du Conseiller SALEZ qui, visiblement, perdait tout contrôle de lui-même et n'avait plus le sens de la dignité de ses fonctions, devant un tel écart de langage, compte tenu surtout de la présence de Conseillères municipales et du public constitué en grande partie par des dames, quittent immédiatement la salle, se refusant à siéger plus longtemps dans une telle atmosphère.

LE MAIRE. - Non... non... non... Ecoutez, nous sommes ici entre gens de bonne éducation.

M. GUINOT. - Monsieur le Maire, je demande la parole pour répondre au collègue SALEZ.

J'aurais pensé que vous étiez plus maître de vous à votre âge. Il y a certaines choses que je ne puis accepter d'écouter, sans protester énergiquement. De plus, je préfère me retirer pour ne pas avoir à entendre davantage.

M. SALEZ. - Je retire ce mot, je retire le mot "rein".

(rires)

M. GUINOT rentre.-Vous n'auriez jamais dû aller si loin dans vos propos. A votre âge cela n'est plus permis! C'est regrettable de constater ce manque d'éducation.

M. SALEZ; - Moi, je n'en ai pas. Je ne suis pas un MANES ou un GUINOT.

M. GUINOT. - Heureusement pour moi et j'en suis très heureux

M. SALEZ. - Je suis un Léonce SALEZ, je suis un prolétaire, je viens de la démocratie, je viens du peuple, je m'honore de venir du peuple, je porte ma nuance, je n'ai hérité de personne moi, je n'ai pas pris sur le bien d'autrui, pour pouvoir avoir une situation. Je me défends de mes mains... mes mains sont propres...

LE MAIRE. - Il n'est point utile de discuter davantage, revenons à l'ordre du jour.

M. SALEZ. - Vous vous mettez à trois pour me répondre.

Le MAIRE. - Pas à trois. Je vous ai lu ce que vous avez écrit.

M. SALEZ. - Voilà ce que M. le Préfet m'écrit.

.... de vous voir reprendre cette démission.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée./.

Ecrit de ses mains, de ses propres mains, il n'a pas craint Monsieur le Préfet, de sa salir les mains en venant ajouter de ses propres mains à son ami SALEZ "ses bons souvenirs" .

Signé: PERREAU-PRADIER.

M. GUINOT. - Je constate, mon collègue, que vous n'avez pas l'habitude d'avoir ces marques de sympathie pour que vous teniez à vous englorifier devant nous. Enfin, je n'épiloguerai pas indéfiniment...
sa glorifier devant nous. Enfin, je

./...

M. SALEZ. - Mesdames, Messieurs, j'ai retiré ma démission parce qu'il m'a fait valoir qu'il y avait une élection en perspective, alors j'ai retiré ma démission. Je reprends mes fonctions.

Encore une fois, je fais appel, cette fois, à votre esprit de compréhension, Monsieur le Maire, à tous les collègues qui sont ici pour vous demander de faire, comme par le passé, tenir nos réunions les après-midi ou le soir. Pourquoi Vendredi matin? Pourquoi mardi matin? Accordez-moi cette faveur. Je vous demande de m'excuser, Monsieur le Maire, des paroles que j'ai pu prononcer sous l'effet de la colère. Vous savez, j'ai un tempérament impulsif. C'est plus fort que moi. Ce n'est pas à mon âge que je vais me refaire. Je suis comme la puce, la puce pique pour se défendre, le boeuf se sert de ses cornes, le coq de ses ergots. Moi, je suis la puce, je suis la punaise, je me sers de mes aiguillons. Je suis le venin, je suis la guêpe, excusez la guêpe, elle n'a pas d'éducation la guêpe, elle n'a pas été élevée, comme vous, dans un salon, Messieurs. Ce pauvre Léonce SALEZ, il n'est qu'un pauvre diable, je vous demanderai, Monsieur le Maire, à partir d'aujourd'hui de prendre la détermination de ne plus faire vos réunions les mardis matin et les vendredis matin. A toute heure de la nuit ou du jour je suis à vos côtés. Je n'ai jamais été, je ne veux pas dire ici du mal de mes collègues communistes. Non, mais je ne suis pas un communiste, non je ne suis pas un communiste et je ne le serais jamais un communiste parce que cela n'entre pas dans mon tempérament. Mais vous, vous poussez les gens à bout quand même... je tire mon chapeau bien bas devant Mme AMELIN qui est communiste. Excusez-moi si j'ai pu vous blesser en disant cela, mais il y a des choses qui font mal quand même. Pourquoi cet acharnement contre moi? Qu'est-ce que j'ai donc fait? Je me défends, Monsieur le Maire.

Je trouve que la question de la "DEMOCRATIE" est déplacée au sein du Conseil Municipal. Nous n'avons pas à parler de question de journal ici. Prenez donc la décision qu'il vous plaira, Messieurs. Mettez-moi dehors, à la porte... Il y a 33 ans que je suis conseiller municipal, depuis M. Richeville Robert, lorsqu'il y a eu la délégation spéciale avec M. de Villecourt j'étais à ses côtés, avec M. J. Chatel

Je vous demanderai, Messieurs, d'administrer la Commune avec un peu plus de compréhension. Assez avec cet esprit de représailles, vous vous faites des ennemis à cause de cela. Ce n'est pas par la rigueur qu'on prend certain tempérament. Je crois que la question est terminée, prenez la décision qu'il vous plaira.

Le MAIRE. - Je veux tout de même répondre à certaines assertions de notre collègue SALEZ.

Il me reproche d'avoir supprimé l'abonnement de la Mairie à son Journal. A cela je répondrai que l'autorité de tutelle nous a demandé de ne nous abonner qu'à des journaux d'annonces légales, c'est à dire à des quotidiens. Or, le journal de M. SALEZ ne paraît que deux fois par semaine. Il n'est pas un quotidien. C'est ce pourquoi on a supprimé l'abonnement du journal de M. SALEZ. Donc je relève cette imputation en disant qu'elle est fautive.

Par ailleurs, je lis dans le journal "LA DEMOCRATIE" certains commentaires qui ne m'atteignent point mais que je trouve injustes à l'égard de mes collègues car lorsque vous dites que les collègues sont plus intéressés qu'intéressants!... Intéressé, c'est un mot, tout de même qui est lourd de signification. Cela veut dire qu'il y a parmi nous des gens qui ont peut être la main longue, qui traitent avec la Mairie. Je voudrai savoir, au moins, quels sont ces gens parce que je ne crois pas jusqu'ici avoir eu affaire à des gens qu'on appelle vulgairement, excusez l'expression "des fricoteurs".

M. SALEZ. - N'interprétez pas mal ma pensée, Monsieur le Maire. Vous voulez m'amener dans un chemin... Il y a longtemps que ~~me~~ vous voulez trouver ce chemin là pour m'attaquer devant les tribunaux pour me demander des dommages, n'est-ce pas? Deux ou trois fois, vous avez porté plainte contre moi à M. le Procureur de la République. Une fois j'ai déchiré le procès-verbal de la ...

Le MAIRE. - Vous trouvez cela bien, sans doute?

M. SALEZ. - Oui, j'ai très bien fait et s'il fallait recommencer demain.... Quand j'ai vu cette phrase où il était question de pompe pour nettoyer les

Le MAIRE. - Mais vous l'avez dit en sortant.

M. GULNOT. - Vous l'avez dit, mon collègue et je fais appel maintenant à Mme AMBLIN.

Mme AMELIN. - Je désire ne pas entrer dans la discussion.

Le MAIRE. - Je demanderai aux collègues si on n'a pas parlé de pompe.

M. GUINOT. - Je poserai la question prévue à Mme AMELIN. Oui ou non a-t-il été question de pompe municipale dans cette salle?

Mme AMELIN. - Nous n'entrons pas dans ces détails.

M. GUINOT. Non, je pose une question, ma collègue.

Mme AMELIN. - Je répète que nous n'entrons pas dans ces détails.

M. GUINOT. - D'accord, mais vous ne m'avez pas répondu par la négative.

Le MAIRE. - Mais voyez-vous mon collègue, il y a des mots, tout de même.... "intéressé", quand on est intéressé, c'est qu'on doit...

M. SALEZ. - Je vous ai dit, Monsieur le Maire, le boeuf se défend avec ses cornes, moi, je me défends...

Le MAIRE. - Oui, mais dans ces conditions n'écrivez pas cela. Celui qui lit, se dit: "Mais tous ces conseillers qui sont à la Mairie ce sont des "fricoteurs", ce sont des voleurs..."

M. SALEZ. - Ah non... Il n'y a pas de règles sans exception. Vous voulez m'entendre dire des noms... eh bien!...

M. GUINOT. - Je constate que lorsqu'on vous pose des questions précises et embarrassantes pour vous, vous préférez conserver de Conrart, le silence prudent !....

Le MAIRE. - Vous pouvez salir les Conseillers municipaux, salir car lorsqu'on dit que les Conseillers municipaux sont des gens intéressés, c'est que réellement ils doivent avoir "maille" avec...

M. SALEZ. - Pourquoi, cet acharnement contre Léonce SALEZ?

Le MAIRE. - Quoi?

M. SALEZ. - Pourquoi cet acharnement?

Le MAIRE. - Mais je vous retourne "Pourquoi cet acharnement de la "DEMOCRATIE" contre la Commune?"

M. SALEZ. - Je n'ai fait que répondre aux coups que j'ai reçus.

Le MAIRE. - Quels coups avez-vous reçus? Lesquels? Précisez? Moi, je ne connais personne ici, j'administre, un point c'est tout.

M. SALEZ. - Je ne parle^{pas} de coups au point de vue frappe, je parle au point de vue moral, au point de vue physique. Cela fait mal quand même.

Le MAIRE. - Quoi?...

M. SALEZ. - De recevoir certaines insinuations ?

M. MANES. - Mais lesquelles?

M. SALEZ. - Je m'excuse, Monsieur le maire. Je m'excuse de m'étendre, je retiens tous mes collègues. Il est midi, je vous demande encore une fois de prendre votre décision, de me révoquer, de me renvoyer.

Le MAIRE. - C'est l'autorité de tutelle qui statuera en dernier ressort.

M. SALEZ? - Tout à l'heure, vous avez lu un passage dans un bouquin quelconque. vous avez parlé de Conseil de Préfecture. Il n'y a plus, il y a le Tribunal administratif.

Le MAIRE. - Ah non... C'est le Préfet, je n'ai fait que lire l'article 60 de la loi.

Il s'agit donc de savoir si M. SALEZ a manqué à trois sessions ordinaires, sans excuses.

M. SALEZ. - Après avoir protesté énergiquement contre les réunions des mardis matin et vendredis matin.

Le MAIRE. - A cela, aussi énergiquement je dis: nous avons convoqué le Conseil Municipal, le 23 Avril 1956 à 16 Heures, pour vous faire plaisir et vous n'y êtes pas venu.

M. SALEZ. - La coïncidence a voulu pour ce jour.

M. MANES. - Vous auriez pu vous excuser, M. SALEZ.

Le MAIRE. - Vous auriez dû au moins, puisque vous aviez vu que nous avons changé les jour et heures, vous excuser. N'ayant point reçu d'excuse, je me suis dit: Revenons aux anciens horaires de façon à permettre aux gens de la campagne de venir assister au Conseil Municipal. Ceux de la ville, évidemment, peuvent rester jusqu'à 8 H. ou 9 H. du soir, mais ceux de la campagne sont obligés, tout de même de s'en retourner chez eux. Et puis, nous sommes 31 Conseillers, s'il fallait prendre l'assentiment de tous, il serait difficile sinon impossible de leur donner satisfaction.

M. SALEZ. - Lorsqu'on faisait les réunions à 4 H. de l'après-midi, cela ne durait que jusqu'à 5 ou 6 H.; c'est vous qui avez adopté ce système de mardi matin et vendredi matin, jour du journal. Cela fait plaisir à certaines petites, elles jouissent pendant ce temps là, elles sont là à jouer... SALEZ ne viendra pas ... on sera débarrassé de ce SALEZ là. On a trouvé le moyen de s'en débarrasser.

Le MAIRE. - Ecoutez, ce sont des sentiments qui, j'en suis convaincu, n'animent aucune personne qui se trouve présente en ce moment et ne jugez pas les autres, d'après....

M. GUINOT. - Vous allez encore bientôt regretter vos écarts de langage, mon collègue.

Le MAIRE. - Nous devons statuer maintenant sur l'absence non motivée et non excusée de M. SALEZ à trois sessions ordinaires. Que ceux qui sont ...

M. SALEZ. - Encore une fois, je vous demande d'enregistrer ma protestation.

M. MANES. - C'est déjà fait.

M. SALEZ. - J'ai protesté. Vous faites les réunions le mardi matin et le Vendredi matin dans le seul but de me nuire.

Le MAIRE. - C'est cela. Vous êtes très généreux. Vous prêtez des sentiments aux autres et je vous remercie.

Que ceux qui sont d'avis lèvent la main.

Mme AMELIN. - Les procès-verbaux sont là. Nous sommes en dehors de ces discussions. Nous constatons les faits, nous agissons objectivement, Monsieur le Maire; c'est regrettable pour la population d'assister à des séances de Conseil Municipal de ce genre. Que l'on se bat pour les cantines scolaires, pour gérer la Municipalité....

Nous ne prenons pas part à ces discussions interminables. Nous ne prenons part qu'à la gestion municipale.

LE MAIRE. - Vous dites de nous en référer...

Mme AMELIN. - Pourquoi faire un vote.

Le MAIRE. - Nous allons nous en référer aux procès-verbaux.

M. SALEZ. - Je demande si Bertrand RIVIERE vote contre moi?

Le MAIRE. - Sommes nous en démocratie?

M. RIVIERE. - Non, je ne veux pas que SALEZ soit en dehors du Conseil.

M. SALEZ. - Voilà, il est pour moi, enregistrez...

Le MAIRE. - Sommes nous en démocratie? Chacun a le droit tout de même d'émettre son opinion.

M. GAUVIN. - Monsieur le Maire, M. SALEZ a donné sa démission, M. le Préfet lui a demandé de reprendre sa démission et de revenir...

M. SALEZ. - Non, seulement cela, M. le Préfet m'a fait appeler à son cabinet, il m'a dit: "Faites-moi plaisir, reprenez cette démission".

Le MAIRE. - Mais M. GAUVIN, le Maire est saisi d'une lettre de démission. Que doit-il en faire? Vous la soumettre oui ou non?

M. SALEZ. - Mais M. GAUVIN, Monsieur le Maire et Monsieur GUINOT veulent à tout prix voir SALEZ partir de l'Hôtel de Ville. Je suis une gêne ici.

Le MAIRE. - Une gêne?

M. SALEZ. - Je gêne, oui, on est fatigué de voir ma vieille figure. On veut me faire partir.

M. GUINOT. - Je demande la parole maintenant. Mon Collègue SALEZ vient de dire que "Je gêne". Je ne vois pas en quoi il constitue une gêne puisque depuis trois ans nous ne l'avons point vu à l'Hôtel de Ville. Je rappelle que Secrétaire de séance, je me devais d'attirer l'attention de mes collègues sur les absences ~~par~~ répétées et non motivées de M. SALEZ. Je les ai signalées sans acrimonie particulière, sans faire autre autre que mon devoir.

M. SALEZ. - C'est par représailles.

M. GUINOT. - Je parle. C'est moi qui ai la parole. Je vous retourne vos arguments. Soyez au moins correct pour le moment. Alors donc, j'ai fait mon devoir. J'ai constaté qu'à trois sessions ordinaires consécutives M. SALEZ était absent non excusé. J'ai fait mon devoir et j'ai été critiqué. Il n'est pas bon de faire son devoir parfois, mais rassurez-vous, je continuerai à le faire. ./...

Le MAIRE. - Finissons-en avec ces discussions stériles et passons au vote.

M. PAUS. - Moi j'estime que nous ne pouvons pas nous montrer plus royaliste que le roi. M. le Préfet a demandé à notre collègue SALEZ de retirer sa ~~sa~~mission. Qu'est-ce qui nous défend, à nous, de prendre la même mesure à l'égard de notre collègue; parce qu'il n'est pas venu quelque fois aux réunions... Il y a bien d'autres qui ne viennent pas et on ne demande jamais..... et on ne fait jamais état de leur absence. Il y en a qui s'absente trois à quatre fois...

Le MAIRE. - Ils s'excusent ou se font représenter. En tout cas nous avions à statuer sur le fait que notre collègue SALEZ ne nous ayant pas fait savoir qu'il revenait sur sa décision et compte tenu de notre dernière délibération, je demanderai au collègue de voter.

Passons au vote.

M. SALEZ. - Je demande un vote nominal.

Le MAIRE. - Le vote peut être pris à mains levées.

M. SALEZ. - Vous n'aurez pas la majorité.

M. GUINOT. - Attendez, mon collègue, le décompte des votes.

Le MAIRE. - Il y a 10 pour. Contre? Personne?

M. SALEZ. - Je vote des deux mains.

Après avoir procédé au décompte des votes, compte tenu de l'abstention du groupe communiste et de M. Jean Marc BOYER, M. Bertrand RIVIERE ayant voté contre, le rejet des excuses présentées par le Conseiller SALEZ est voté à la majorité.

En conséquence, l'autorité de tutelle prendra toute décision qu'elle jugera opportune en application de l'article 60 de la loi municipale.

M. SALEZ. - A la majorité, c'est faux.

Le MAIRE. - Comment c'est faux.

M. SALEZ. - Je déclare que le vote est faux.

Le MAIRE. - Je vous demande de ne pas prononcer ce mot là, parce que vous portez atteinte à mon honorabilité.

(Vive discussion provoquée par les protestations de M. SALEZ)

M. GUINOT., demande la parole et fait remarquer aux collègues présents, le départ du Conseiller SALEZ, alors que l'ordre du jour n'est pas épuisé.

